

## **LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA REVENTE ILLICITE DE CIGARETTES**

---

### **1. Statistiques des saisies**

**6 622 constatations** portant essentiellement sur des **cigarettes blondes** ont été effectuées durant l'année 2003, contre 4 178 en 2002 (+ 58,5 %).

Au total, **219,2 tonnes** de cigarettes, soit près de **1 100 000 cartouches**, d'une valeur estimée à quelques 49 millions d'euros, ont été saisies contre 172,9 tonnes l'année précédente (+ 26,8 %).

Ce résultat, en nette progression par rapport à l'année antérieure, correspond au niveau des saisies enregistrées en 2000 et 2001. Il témoigne de la priorité donnée en 2003 par les services douaniers à la lutte contre les trafics illicites de tabac manufacturé, sous toutes ses formes.

1.

### **PROGRESSION DES QUANTITES SAISIES DURANT LES QUATRE DERNIERES ANNEES**

P

2000	2001	2002	2003
218,9 t	214,6 t	172,9 t	219,2 t

1% des constatations représente 81,8 % des quantités interceptées. 37 constatations portent sur plus d'une tonne, dont 12 sur plus de cinq tonnes.

### **2. Géographie et routes de la fraude**

La typologie de cette fraude n'a pas subi d'évolution marquée. La France apparaît toujours comme un **pays de transit** pour les trafiquants alimentant le marché clandestin de pays voisins.

Les prises les plus importantes sont concentrées sur quelques sites et régions clés, Nord-Pas-de-Calais, Le Havre, Marseille, ce qui contraste avec la dispersion observée en 2002.

➤ La **région Nord-Pas-de-Calais** demeure une zone névralgique et constitue un point de convergence des itinéraires de fraude vers le Royaume-Uni, qui demeure la destination privilégiée des cigarettes de contrebande. Ainsi, plus de **56 %** des cigarettes saisies en 2003 étaient destinées au **marché clandestin britannique**, comme en témoignent les marques interceptées, quasiment toutes britanniques et non commercialisées en France : Regal, Sovereign, Superkings, etc.

➤ La **Belgique** apparaît comme un point de passage obligé sur les circuits de desserte du marché clandestin britannique. C'est dans ce pays que sont régulièrement chargés, dans des entrepôts ou des fermes isolés, des lots de cigarettes acheminés vers le Royaume-Uni avec emprunt du territoire français.

➤ Si le nombre de constatations demeure encore important le long et en retrait de **la frontière andorrane** (1 850 constatations en 2003 contre 1 534 en 2002), les quantités interceptées dans cette zone progressent peu et représentent à peine **3,2 % des cigarettes saisies**. Les mesures adoptées par les autorités andorranes depuis l'années 2000 pour lutter contre la fraude, couplées à une augmentation des taxes sur le tabac dans la principauté, expliquent en partie cette évolution.

### ***3. Origine et provenance des tabacs saisis***

L'origine et la provenance des chargements frauduleux de cigarettes découverts en 2003 n'ont pas toujours pu être établies avec certitude.

➤ Près de **40 %** des cigarettes de contrebande interceptées provenaient d'**Asie**, notamment du Cambodge, de Chine, du Viet-Nâm et marginalement d'Inde.

➤ **31 %** provenaient de **l'Union européenne** sans que l'on puisse attribuer une origine certaine aux cigarettes saisies, fréquemment chargées en Belgique et parfois en Espagne.

Dans les autres cas, il est quasiment impossible d'attribuer une origine aux chargements qui ont pour point commun d'être largement constitués de cigarettes de marques britanniques.

### ***4. Vecteurs de fraude***

➤ La **réactivation du vecteur maritime**, amorcée en 1999, qui avait paru se ralentir au cours de l'année 2002, s'est confirmée en 2003. Ainsi, cinq constatations portant sur des quantités supérieures à cinq tonnes ont été réalisées dans un port (deux à Fos-sur-Mer et trois au Havre).

➤ La **voie routière** apparaît néanmoins comme le **mode d'acheminement privilégié** des cigarettes de contrebande.

➤ Aucune constatation importante n'a été effectuée cette année lors du contrôle des marchandises acheminées par **voie ferroviaire**.

➤ Il a été observé une **augmentation** du trafic de cigarettes par **voie aérienne**, en particulier dans les aéroports franciliens, où plus de **8 tonnes** ont été interceptées lors du contrôle du fret ou des voyageurs.

➤ Les trafics empruntant la **voie postale** se confirment. Les derniers mois de l'année ont, par ailleurs, été marqués par un afflux d'envois liés à des **commandes effectuées via Internet**. Les cigarettes, une cartouche en moyenne, sont souvent expédiées à partir de pays assez lointains : Bénin, Malaisie, Moldavie, Russie, île de Saint-Martin, etc.

Ainsi, une constatation opérée en Seine-Maritime a démontré l'importation d'environ 2 200 cartouches (440 kilogrammes) de cigarettes expédiées depuis le Viet-Nâm par colis postaux.

### **5. Quelques saisies marquantes de l'année**

Les cigarettes de contrebande sont souvent réparties au milieu de chargements de marchandises diverses, notamment des denrées périssables ou des produits congelés impropres à la consommation, afin de décourager les contrôles.

➤ Ainsi, au mois de février dans la région de Rennes, 2,3 tonnes de cigarettes ont été découvertes dans un camion espagnol effectuant un trajet Portugal-Royaume-Uni. Le tabac était dissimulé au milieu d'un chargement d'**œufs**, dont la date de péremption était dépassée de plusieurs mois.

➤ Le 3 mars, les agents des douanes d'Abbeville (Somme) ont saisi plus d'une tonne de tabac dissimulé à l'intérieur d'une **machine-outil**, spécialement préparée en Espagne, et ayant l'apparence d'une véritable machine en état de fonctionnement. Les cigarettes de marques « Sunset » et « Winns » étaient destinées à la Grande-Bretagne.

### **6. Coopération internationale**

En 2003, l'échange de renseignements entre services douaniers, dans le cadre de l'assistance administrative mutuelle internationale, a conduit à une collaboration opérationnelle très active en matière de lutte contre la contrebande internationale des tabacs manufacturés. Quelques exemples de saisies :

➤ ainsi, 7,6 tonnes de cigarettes de contrebande ont été saisies au Luxembourg en mars, après une filature douanière débutée à Marseille.

➤ le 10 octobre 2003, les services d'enquêtes douaniers français, avec le concours de leurs homologues allemands, ont mis au jour un trafic portant sur des cigarettes acheminées depuis la Pologne et destinées au marché clandestin britannique. Près de 2 tonnes de cigarettes ont été saisies, cette prise s'accompagnant de l'interpellation de trois acteurs majeurs du trafic dont un ressortissant allemand ayant établi une société écran en Moselle. Les cigarettes étaient dissimulées de façon très élaborée à l'intérieur d'un chargement de **poutrelles métalliques** qu'il a fallu découper au chalumeau pour accéder aux caches.

➤ le 18 octobre 2003, les services douaniers français sont intervenus à Marseille pour intercepter trois véhicules transportant 214 kg de cigarettes. Les voitures avaient forcé les barrages mis en place dans la principauté d'Andorre en essuyant les coups de feu de la douane et de la police andorranes. Conduits par des fraudeurs déterminés, dont deux récidivistes, les véhicules avaient été volés et faussement immatriculés pour convoier des cigarettes destinées vraisemblablement à la revente dans la métropole phocéenne.